

20 novembre Journée Internationale des droits de l'enfant

"Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité."

Kofi A. Annan, secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

C'est en 1996 que le Parlement français a décidé de faire du 20 novembre la "Journée Mondiale de défense et de promotion des droits de l'enfant" (loi 96/296 du 9 avril 1996). Cette journée internationale est un moment privilégié pour se rendre compte des nombreuses injustices perpétrées contre les enfants dans le monde. Elle tente aussi de faire valoir la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

Une convention et des droits

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant est un texte de 54 articles, adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle affirme qu'un enfant n'est pas seulement un être fragile qu'il faut protéger mais que c'est une personne qui a le droit d'être éduqué, soigné, protégé, quel que soit l'endroit du monde où il est né. Et aussi qu'il a le droit de s'amuser, d'apprendre et de s'exprimer. Elle a été ratifiée par 191 pays sur 193. Seuls la Somalie et les États Unis ont refusé de s'engager.

Ce texte est très important, mais pas suffisant : il reste beaucoup à faire pour faire des droits des enfants une réalité. Les droits ne sont réels que dans la mesure où ils sont mis en pratique, pour les enfants comme pour tous. Promouvoir les droits des enfants, c'est tout d'abord créer les conditions sociales, économiques et culturelles afin que tous puissent y accéder. C'est à ce prix que les droits de l'enfant seront véritablement respectés.

L'UNESCO a toujours accordé une place significative à l'enfant au sein de ses programmes et de ses activités, qui visent notamment au développement optimal de la personnalité dès la petite enfance, au progrès social, moral, culturel et économique de la communauté, à l'appréciation des identités et valeurs culturelles, et à la sensibilisation au respect des droits et des libertés fondamentales.

La situation en France et dans le monde

La promotion et le respect des Droits de l'Enfant ne doit pas rester un simple idéal, mais doit devenir une réalité au quotidien, que soient enfin reconnus les droits essentiels de l'enfant : droit à la protection, droit à la santé, droit au développement harmonieux, droit à la culture, droit à l'éducation.

Enfant en France

Un million d'enfants pauvres

19.000 enfants maltraités

76.000 sont en danger dans un contexte familial dégradé et qui menace leur développement éducatif et/ou matériel

quelque 240.000 enfants placés ou pris en charge

85 000 sont touchés par le saturnisme

record des suicides des 15-24 ans.

150 000 filles et garçons quittent chaque année le système scolaire sans aucune perspective

15 000 ne suivent pas leurs cours alors qu'ils sont inscrits au collège ou au lycée et qu'ils n'ont pas encore 16 ans.

15 % des enfants qui arrivent au collège ne comprennent pas ce qu'ils lisent

Même si la France traite globalement bien ses 15 millions de moins de 18 ans, elle "peut mieux faire", comme l'indique le Conseil français des associations pour les droits de l'enfant (Cofrade).

L'Unicef, dans son rapport annuel intitulé "Enfants exclus, enfants invisibles" relève qu'il existe de nombreux enfants qui ne sont même pas enregistrés à l'Etat civil. Ce même rapport indique que plus d'un milliard d'enfants sur Terre "souffrent de privations extrêmes liées à la pauvreté, à la guerre et au sida".

En 2015, un enfant meurt encore toutes les 3 secondes. Sans parler des millions d'enfants privés d'éducation, de soins, de nourriture, d'eau potable...

Parmi les nombreuses oeuvres qui agissent pour que soit reconnue la dignité des pauvres et des enfants du monde entier, l'UNICEF est sûrement l'une des plus connues, c'est pourquoi nous vous conseillons de découvrir ses actions dans son site internet dédié.

Un site à visiter : www.unicef.fr